



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Turquie

Question écrite n° 40258

Texte de la question

M. Jean-Luc Warsmann attire l'attention de M. le ministre des affaires étrangères au sujet de la vive émotion ressentie par la communauté de Français d'origine arménienne du fait de l'absence de reconnaissance officielle par la France du génocide par la Turquie des Arméniens. Il lui demande si des négociations sont en cours avec la République de Turquie pour qu'elle consente enfin à la reconnaissance d'un fait historique indéniable.

Texte de la réponse

À plusieurs reprises, le Gouvernement français a évoqué la question des massacres des Arméniens d'Asie mineure commis dans les dernières années de l'Empire ottoman avant l'instauration de la République turque. La France a toujours été solidaire des victimes de ces massacres et a toujours souhaité que toute la lumière soit faite sur les origines de cette tragédie. Il ne s'agit pas d'oublier, pas plus qu'il n'est question de tolérer la falsification des faits. Il est établi qu'une large part de la population arménienne de l'ancien Empire ottoman a été exterminée entre 1915 et 1916. Nul ne saurait le nier. La France a appelé la Turquie à se mettre en règle avec sa propre histoire et à ouvrir ses archives. La France a accueilli bon nombre d'Arméniens ayant échappé à ces massacres ; Marseille a accueilli, entre 1924 et 1927, 87 000 Arméniens d'Anatolie ; des milliers d'autres sont arrivés en France par des voies indirectes. Le douloureux parcours de ces rescapés est bien connu. En témoigne par exemple le célèbre ouvrage de Franz Werfel, *Les Quarante Jours de Moussa Dagh*, qui raconte comment la marine nationale a sauvé plusieurs milliers de ces Arméniens pourchassés jusque dans les montagnes où ils avaient trouvé asile. Leur souvenir se perpétue encore en République d'Arménie. Les quelque 400 000 descendants des réfugiés de ces massacres qui vivent aujourd'hui sur notre territoire se sont parfaitement intégrés à la communauté nationale. Ils ont largement leur part dans la richesse et la diversité de notre culture. Ils sont naturellement désireux de conserver vivante la mémoire du drame vécu par leurs proches. Cela est parfaitement légitime. La France rend avec eux hommage aux victimes de cette tragédie.

Données clés

Auteur : [M. Warsmann Jean-Luc](#)

Circonscription : - RPR

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 40258

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : affaires étrangères

Ministère attributaire : affaires étrangères

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 24 juin 1996, page 3326

Réponse publiée le : 5 août 1996, page 4245